



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

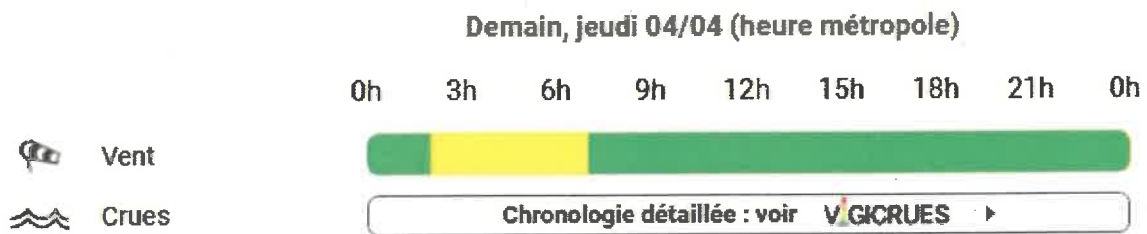
ALERTE METEOROLOGIQUE

de niveau **JAUNE VENT et JAUNE crue sur le bassin versant de la LAITA et de l'ODET (cf bulletin joint)**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- par METEO-France
- par le service prévision des crues

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

Qualification de la situation et évolution prévue :

Le front pluvieux de mardi a donné de fortes précipitations sur le sud de la Bretagne, entraînant une réaction des cours d'eau. Ce jour, une situation de traine va circuler sur l'ensemble du territoire, apportant quelques pluies. En fin de journée, une nouvelle perturbation devrait aborder nos côtes par l'ouest, elle est susceptible d'apporter de bonnes précipitations dans la nuit qui seront localisées sur le sud Bretagne. Réactions fluviale et maritime (malgré les faibles coefficients de marée) en cours.

En soirée, le ciel est couvert et il pleut sur le centre du département ainsi que sur le sud du département. Peu à peu, la situation s'améliore, quelques éclaircies se forment, les pluies deviennent intermittentes, puis cessent en milieu de nuit, sur le sud du département. En fin de nuit, le temps est sec partout, malgré un ciel encore nuageux. Les plus forts cumuls de pluie peuvent avoisiner 25 millimètres sur le Léon intérieur.

Vent généralement assez fort, de Sud-Ouest. Avec, des rafales atteignant 85 km/h, en cours de nuit.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement

exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

La Météo : www.meteofrance.com

Les Crues : www.vigicrues.gouv.fr

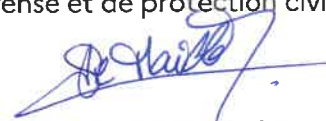
Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr ; www.inforoute29.fr

Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

- De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 3 avril 2024

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef du service interministériel
de défense et de protection civiles



Sophie LE MAILLOT